QUE SIGNIFIE LA COEXISTENCE DES RITES PRE- ET POSTCONCILIAIRES REGLEE PAR LES EVEQUES AU NIVEAU DU DIOCESE? par le professeur d'université Dr.Dr. Reinhard Lauth

Dans sa leitre no 16 aux amis et bienfaiteurs des séminaires Mgr Lefebvre cite sa propre lettre à Wojtyla en date du 24 décembre 1978(il s'y adresse à lui en disant "Saint Père"); il dit notamment ceci: "Nous vous supplions instamment de dire en tant que successeur de Pierre et en tant que Pasteur de L'Eglise universelle: 'Nous autorisons le libre exercice de la messe de S. Pie V (...) Les évêques décideraient ées lieux et des heures réservées à cette Tradition(...) L'unité se retrouverait immédiatement au niveau de l'évêque du lieu." Et un peu avant cette date il avait écrit à de Saventhem: "Pour l'Eglise universelle je souhaite une coexistence paisible des rites pré- et postconciliaires. Les prêtres pourraient choisir à quelle famille de rite ils préfèrent adhérer(sic!)". (Lettre du 17 septembre 1976).

Malgré des avertissements répétés où des prêtres et des **laîcs** invitaient Mgr Lefebvre à prendre en considération les conclusions découlant de ces **déclarations**, celui-ci ne s'est pas repris et n'a pas corrigé ses propos. C'est donc **qu'il** continue d'adhérer au point de vue exprimé.

Alors on a tenté d'interpréter ses paroles en disant que Mgr Lefebvre vise à une réintroduction de la messe de S. Pie V dans les églises catholiques à côté du rite de la nouvelle messe et en même temps que celui-ci sans vouloir pour autant affirmer la validité ou l'efficacité certaine du n.o.m. D'après eux, Monseigneur est en faveur d'une tactique qui tolère momentanément le rite nouveau, qui est illégitime et nocif, jusqu'au moment où la majorité des fidèles, attirés par la messe de S. Pie V dorénavant accessible, puissent opérer un changement dans l'Eglise. Cette opinion n'est pas soutenable. Pour en établir la démonstration je ne ferai pas appel aux paroles déjà bien connues de Mgr Lefebvre, comme beaucoup d'autres l'ont fait: " Jamais je ne dirai que ce nouvel ordo est hérétique; jamais je ne dirai que la messe célébrée d'après le nouvel ordo ne puisse être un sacrifice." Car, pris dans un sens strictement littéral ces propos disent uniquement que Mgr n'a pas l'intention de le déclarer janais, mais cela ne signifie pas qu'il affirme le contraire. La proposition: "Je ne juge pas que le n.o. m. est invalide" n'est pas la même que la suivante: " Je juge que le n.o. m. est valide (ou invalide)." Comme dans nombre de cas semblables cette manière de s'exprimer de Mgr Lefebvre est telle qu'il n'y a pas moyen d'en tirer quelque chose de décisif touchant cette question.

Moi je voudrais plutôt me référer exclusivement aux propos de Mgr Lefebvre cités au début de cet artivle 1° vis-à-vis de Wojtyla 2° vis-à-vis de De Saventhem.

'La coexistence paisible des rites pré- et postconciliaires' c.àd. (e.a.) de la Sainte Messe romaine de S. Pie V et du nouvel ordo missae ne devrait pas être suscitée par une action spontanée de prêtres (et d'évêques) par exemple - même si l'on entend par l'à que cela se fasse par une manière d'agir qui va à l'encontre des prescriptions. Cela devrait se réaliser au contraire, selon les termes clairs de Mgr Lefebvre, sur ordre du Saint Père donné aux évêques. Mgr Lefebvre prévoit que les évêques "fixent" sur base d'une "déclaration" (une ordonnance) du "Saint Père" que les prêtres puissent'choisir' 'la famille de rite pré- ou postconciliaire'.

Analysons cette conception. Dans ses dernières excellentes études théologiques le P. Guérard des Lauriers a montré clairement que la sainte messe doit êre dite sur intimation de l'Eglise c.àd. sur intimation du pape selon l'ecclésiologie catholique romaine. C'est pourquoi ,au début du cancı le prêtre dit "offerimus una cum Papa N N". Si l'on admet avec Mgr Lefebvre que Paul VI ou Jean Paul II sont des papes légitimes (ou qu'ils

l'ont été) , la messe de S. Pie V serait dite en **l'occurence** sur base d'une prescription exigée par Mgr Lefebvre de la part des personnes citées plus **haut** et par le fait même sur l'intimation de celles-ci.

Or cela vaut aussi du n.o. m., car lui aussi serait célébré valide-ment sur l'intimation de ces papes. Si le n.o. m. est vraiment un sacrifice, c'est aussi une messe certainement valide parse imposée par un vrai pape; le catholique serait même obligé d'y assister tous les dimanches. Or lgr Lefebvre lui-même, le 6 mars 1976, a proclamé littéralement ce qui suit: ${}^{\text{nC}}$ omment est- il possible que Rome exige de nous d'accepter un culte qui mène au **protestantisme?"** D'autre part ftgr Lefebvre prévoit, d'après les paroles citées plus haut, que le Saint Père (légitime) ordonne la célébration d'un culte(à côté de la célébration de la messe de S. Pie V) qui est celui du n.o.m. Hais si l'on accepte l'opinion de Mgr Lefebvre, il serait **possible** de concilier le fait qu'un pape légitime puisse ordonner de plein droit la célébration du n.o. m. (et par conséquent valide), malgré qu'il mène les fidèles au protestantisme. Nous en resterons là pour cette opinion étrange} ce n'est pas ce qui est en question ici. Il est beaucoup plus décisif que Mgr Lefebvre, par ses propos, a reconnu implicitement que le n.o.m. est incontestablement valide. Tout cela se trouve logiquement dans ses propos, il n'yja pas à sortir de là. Mgr Lefebvre pense donc et affirme que la messe de S. Pie V et le n.o.m. sont tous deux des nesses valides et qu'ils doivent être célébrées simultanément dans l'Eglise catholique, et sur l'intimation du pape (légitime) et sur celledes évêques.

S'il en est ainsi, l'on ne pourra plus dire qu'EcSne poursuit un programme èe reconquête de nos églises, au moyen de la seule messe valide, par les traditionalistes.

Mais, si l'on accepte que Mgr Lefebvre nomme Monti**n**i et **Wojtyla** père' sans plus (en induisant en erreur), sans cependant admettre qu'ils soient des papes légitimes, cela signifierait qu'il invite à une tromperie afin d'atteindre son but, savoir la réhabilitation de la Sainte Messe(de S. Pie V). Car, le prétendu "Saint Père" ne serait pas un pape légitime et par conséquent il n'aurait pas le pouvoir d'ordonner quelque chose légitimement: et la Sainte Messe ne pourrait être dite validement sur son intimation et en union avec son église (una cum!). Car le fait de s'en référer à l'intimation de ce chef constituerait une référence à un apostat qui ordonnerait la célébration du Saint Sacrifice par l'acte même par lequel il a cessé d'être le sacrifice offert par l'Eglise du Christ.Le fait de demander de l'accomplir malgré tout sous l'apparence trompeuse de la légitimité, revient en fait à demander à bafouer ce qu'il y a de plus saint.De cette façon la messe de S. Pie V pourrait peut-être revenir à la surface, mais uniquement dans un groupement hérétique et sur l'intima ti on (du rest sans valeur!) de son chef.

Cependant, puisque Mgr Lefebvre a adressé sa proposition précisément à M.ntini (et comme il n'a pas varié,il 1' a adressé à Wojtyla aussi) en sa qualité de'Saint Père', il l'a donc reconnu au for externe comme pape légitime (- or c'est ce qui importe dans un acte que Mgr Lefebvre pose publiquement comme évêque, alors que le for interne pourrait être en sa faveur). Par conséquent, il a donc reconnu aussi comme légitime ce qu'il affirme et règle ex officio, dono aussi les hérésies et les actes schismatiques de ce personnage.

Il ne faudrait pas opposer que Mgr Lefebvre ne concède pas l'existence d'hérésies et d'actes schismatiques. Car, le 6 mars 1976 il a déclaré: "Lous ne pouvons suivre le Saint Père dans les orientations du Concile(...) ni en tout ce qui a suivi le Concile." Le 29 juillet de cette même année: "Une église qui affirme de telles erreurs est schismatique et hérétique à la fois. Cette église conciliaire n'est donc pas catholique." Or ,puisque cette église n'affirme rien qui ne soit affirmé en mime temps par le pape

(qui seul a un pouvoir décisif en matière de foi), ce "pape" affirme dono des hérésies et se comporte **en** schismatique "il n'est donc pas catholique".

La conclusion est claire: Mgr Lefebvre, avec la lettre relatée plus haut, reconnaît quelqu'un comme Jean Paub II comme chef légitime de l'Eglise catholique romaine et ,le reconnaissant comme tel, il lui demande d'agir en cette qualité pour que, et la messe de S. Pie V et le n.o. m. soient prescrits par l'Eglise comme des saintes messes valides. Il en décaule une double conclusion:

1º Par le fait que Mgr Lefebvre demande que la S. Messe (de S> Vie V) et le n.o.m. jouissent d'une reconnaissance officielle, il reconnaît à

cetta dernier« d'être une messe valide.

2° Par le fait que Mgr Lefebvre demande une telle o donnance à Montini et à Wojtyla comme à des papes légitimes, il reconne jt que l'église, nouvelle n'est ni hérétique ni schismatique et que son ...ef avait le droit et le pouvoir de prescrire le n.o.m. qui ne peut donc être hérétique.

Et maintenant on peut tirer à juste titre les quatre conclusions qui suivent: lère conclusion: Si Wojtyla comme bhef d'une "église schismatique et hérétique" est hérétique et schismatique lui-même; il n'a pas le pouvoir de prescrire légitimement et de réhabiliter la sainte Messe (de S.Pie V). S'adresser à lui avec une demande semblable c'est un non- sens. Comme conclusion: Si Jean Paul II est pape légitime, on doit le suivre tant que le n.o.m. est seul prescrit comme sacrifice de la messe.

3ème conclusion: Si le n.o.m. est invalide, il ne peut être(et avoir été) prescrit en remplacement de la messe S. Pie V valide que par un ex-pape hérétique; alors il n'est absolument pas possible do demander à un tel hérétique qu'il ordonne " la cdexistence paisible des rites pré— et post-conciliaires, parce que, juridiquement, il n'est pas en mesure de promulguer une telle ordonnance.

4ème conclusion: Si le n.o.m. est valide, pour cette raison même le chef de l'Eglise dans laquelle il est célébré n'est pas ex-pape, mais il est resté le chef légitime. Comme tel il a le pouvoir d'interdire la célébration de la la sainte Messe (de S. Pie V) et de leu remplacer par le n.o.m. comme seul rite en vigueur. Alors Mgr Lefebvre et les siens sont tenus d'obéir. Or, c'est bien le dilemme devant lequel Mgr Lefebvre a été placé par la Congrégation pour la Foi à Rome. A cela il a répondu que pour le moment il s'abstigat de prendre position à ce sujet.

Si l'on part des principes contradictoires de Mgr Lefebvre, les conclusions de oe type sont inéluctables. Ceux qui parri les traditionalistes veulent être plus malins (et quel est celui qui ne prétend être plus malin que les autres?) trouveront que c'est une tactique habile. Mais ils négligent alors le fait ou ils le tiennent caché, que cette tactique est en même terps un acte hérétique. En fait, ils louent l'ingéniosité d'une intervention chirurgicale pendant laquelle le patient est décédé.

Pour ce qui est de Mgr Lefebvre, il adhère clairement à une position héretique tant qu'il ne reprendra pas la proposition faite à Wojtyla, tant qu'il ne reprendra pas non plus le souhait exprimé dans sa lettre à De Saventhem. Ceci, nous ne l'affirmons pas, parce que nous aurions le moindre désir de taxer quelqu'un d'hérétique. Nous l'affirmons, parce qu'il s'agit de ce qu'il y a de plus précieux dans l'Eglise à savoir la célébration valide de la sainte Messe.